



États financiers consolidés

**THE NEW BRUNSWICK MUSEUM
LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Et Rapport Des Auditeurs Indépendants sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2019

États financiers consolidés

**THE NEW BRUNSWICK MUSEUM
LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Et Rapport Des Auditeurs Indépendants sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2019



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Édifice Harbour
133, rue Prince William, bureau 306
Boîte postale 2388
Saint John (NB) E2L 3V6
Téléphone 506-634-1000
Télécopieur 506-633-8828

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires du The New Brunswick Museum / Le Musée du Nouveau-Brunswick

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du The New Brunswick Museum / Le Musée du Nouveau-Brunswick (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2019;
- l'état consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des gains de réévaluation pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 mars 2019, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation, de ses flux de trésorerie consolidés, et de ses gains de réévaluation consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers* » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG s.n.l. / s.n.l. c. r. l.

Comptables professionnels agréés

Saint John, Canada

Le 9 décembre 2019

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

États financiers consolidés

Exercices clos le 31 mars 2019

État consolidé de la situation financière	1
État consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	2
État consolidé des flux de trésorerie	3
État consolidé des gains de réévaluation	4
Notes afférentes aux états financiers consolidés	5 - 13

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'état consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2019, avec chiffres correspondants au 2018

	Fonds d'administration générale	Fonds d'immo- bilisations corporelles	Fonds affectés	Fonds de dotation	2019	2018
Actif						
Actif à court terme						
Trésorerie	246 653 \$	— \$	8 685 \$	8 166 \$	263 504 \$	64 797 \$
Placements à court terme (note 2)	331 111	—	—	317 535	648 646	479 830
Comptes débiteurs						
Clients	37 135	—	—	10 795	47 930	46 125
Subventions	—	—	120 144	—	120 144	158 409
Sommes à recevoir de la province	—	—	185 136	—	185 136	245 794
Frais payés d'avance	77 594	—	16 540	—	94 134	65 544
Stocks	41 334	—	—	—	41 334	45 520
	733 827	—	330 505	336 496	1 400 828	1 106 019
Placements (note 2)	—	—	—	2 093 190	2 093 190	2 097 245
Immobilisations corporelles (note 3)	—	64 412	—	—	64 412	115 618
Collections et acquisitions	2	—	—	—	2	2
	733 829 \$	64 412 \$	330 505 \$	2 429 686 \$	3 558 432 \$	3 318 884 \$

Passif et soldes des fonds

Passif à court terme						
Comptes créditeurs et charges à payer	250 936 \$	— \$	799 \$	— \$	251 735 \$	180 326 \$
Emprunts interfonds	441 501	—	(419 631)	(21 870)	—	—
	692 437	—	(418 832)	(21 870)	251 735	180 326
Soldes de fonds						
Non grevés d'affectations	41 392	—	—	—	41 392	(12 102)
Affectations d'origine interne	—	—	15 667	15 303	30 970	41 602
Affectations d'origine externe	—	—	733 670	—	733 670	676 777
Dotations	—	—	—	2 023 935	2 023 935	1 934 130
Gains de réévaluation cumulés	—	—	—	412 318	412 318	382 533
Immobilisations corporelles	—	64 412	—	—	64 412	115 618
	41 392	64 412	749 337	2 451 556	3 306 697	3 138 558
Engagements (note 6)						
Éventualités (note 9)						
	733 829 \$	64 412 \$	330 505 \$	2 429 686 \$	3 558 432 \$	3 318 884 \$

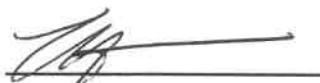
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration

Administrateur :



Administrateur :



THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds

Exercice clos le 31 mars 2019, avec chiffres correspondants au 2018

	Fonds d'administration générale	Fonds d'immo- bilisations corporelles	Fonds affectés	Fonds de dotation	2019	2018
Produits						
Subventions						
Provinciales	2 697 500 \$	– \$	463 087 \$	– \$	3 160 587 \$	3 359 503 \$
Fédérales	–	–	46 777	–	46 777	36 953
Revenus d'intérêts	11 101	–	–	67 361	78 462	66 870
Fondation Webster	–	–	–	30 611	30 611	29 602
Services du Musée (note 5)	214 690	–	23 958	–	238 648	242 197
Autres octrois	–	–	209 098	–	209 098	154 393
Legs et dons	–	–	25 451	17 074	42 525	39 050
	2 923 291	–	768 371	115 046	3 806 708	3 928 568
Charges						
Salaires et avantages sociaux	2 282 047	–	108 305	–	2 390 352	2 494 382
Matériaux fournitures et services	582 251	–	590 766	19 960	1 192 977	1 206 038
Amortissement	–	51 206	–	–	51 206	54 458
Collections et acquisitions	51 197	–	23 255	–	74 452	41 784
Subventions de recherche	–	–	–	–	–	3 921
	2 915 495	51 206	722 326	19 960	3 708 987	3 800 583
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	7 796	(51 206)	46 045	95 086	97 721	127 985
Gain à la vente de placements	–	–	–	40 633	40 633	7 469
Excédent net (insuffisance)	7 796	(51 206)	46 045	135 719	138 354	135 454
Solde de fonds, début de l'exercice	(12 102)	115 618	696 611	2 338 431	3 138 558	3 050 505
	(4 306)	64 412	742 656	2 474 150	3 276 912	3 185 959
Virement interfonds	45 698	–	6 681	(52 379)	–	–
Gains (pertes) de réévaluation	–	–	–	29 785	29 785	(47 401)
Solde de fonds, exercice clos	41 392 \$	64 412 \$	749 337 \$	2 451 556 \$	3 306 697 \$	3 138 558 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2019, avec chiffres correspondants au 2018

	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes		
Activités de fonctionnement		
Excédent net	138 354 \$	135 454 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	51 206	54 458
Gain sur la vente de placements	(40 633)	(7 469)
	<u>148 927</u>	<u>182 443</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes débiteurs		
Client	(1 805)	25 392
Subventions	38 265	133 543
Somme à recevoir de la province	60 658	(110 438)
Frais payés d'avance	(28 590)	28 114
Stocks	4 186	4 153
Comptes créditeurs et charges à payer	71 409	(58 563)
	<u>293 050</u>	<u>204 644</u>
Activités de placements		
Produits de la vente de placements	424 103	364 736
Acquisition de placements	(518 446)	(625 526)
	<u>(94 343)</u>	<u>(260 790)</u>
Activités d'investissement en immobilisation		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(16 681)
	<u>198 707</u>	<u>(72 827)</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie	198 707	(72 827)
Trésorerie, début de l'exercice	64 797	137 624
Trésorerie, exercice clos	<u>263 504 \$</u>	<u>64 797 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État consolidé des gains de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2019, avec chiffres correspondants au 2018

	2019	2018
Gains de réévaluation cumulés, début de l'exercice	382 533 \$	429 934 \$
Gains (pertes) non réalisés attribuables à		
Placements à long terme		
Revenu fixe	8 180	(15 246)
Instruments de capitaux propres	21 605	(32 155)
	29 785	(47 401)
Gains de réévaluation cumulés, exercice clos	412 318 \$	382 533 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2019

Le Musée du Nouveau-Brunswick (le « Musée ») est constitué en vertu des lois du Nouveau-Brunswick. En tant que musée provincial, il est le lieu principal où sont préservés et administrés les objets et documents relatifs à l'histoire naturelle et à l'histoire de l'homme au Nouveau-Brunswick et dans les régions avoisinantes. En partenariat avec des institutions et des communautés, le Musée collectionne, préserve, recherche et interprète des documents relatifs à l'histoire du Nouveau-Brunswick dans le but de favoriser une meilleure compréhension et une appréciation de la Province, à l'échelle provinciale et mondiale.

Le Musée est enregistré à titre d'œuvre de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (« la Loi ») et, à ce titre, est exempt d'impôt sur le revenu et peut émettre des reçus pour les dons aux fins fiscales. Afin de conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré, le Musée doit satisfaire à certaines exigences stipulées dans la Loi. La direction est d'avis que le Musée répond à ces exigences.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le Musée a choisi d'adopter la série de normes 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

(a) Présentation des états financiers

En vue d'assurer le respect des limites et des restrictions imposées à l'utilisation des ressources dont il dispose, le Musée présente ses comptes selon les principes de la comptabilité par fonds. En conséquence, à des fins de comptabilisation et de présentation de l'information financière, les ressources sont réparties dans les fonds distincts. Ces fonds sont détenus conformément aux objectifs spécifiques par les donateurs ou selon les directives émises par le conseil d'administration (le « conseil ») ou par diverses autorités en matière de financement.

Ces états financiers consolidés incluent les comptes du Musée et de la Fondation du Musée du Nouveau-Brunswick Inc./The New Brunswick Museum Foundation, Inc. (NBMF), une entité sous contrôle commun. L'objectif de la NBMF est de gérer des projets de collecte de fonds au profit du Musée. Les comptes de la NBMF sont inclus dans le fonds affecté.

Aux fins de présentation de l'information financière, les comptes ont été répartis selon les quatre groupes suivants :

(i) Fonds d'administration générale

Ce fonds rend compte des opérations de fonctionnement quotidien du Musée.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

1. Principales conventions comptables (suite)

(a) Présentation des états financiers (suite)

(ii) Fonds d'immobilisations corporelles

Ce fonds inclut les actifs, les passifs, les produits et les charges liés aux immobilisations corporelles du Musée. La province du Nouveau-Brunswick fournit les locaux du Musée.

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs, comme suit :

Élément d'actif	Taux
Matériel informatique	33 %
Matériel	20 %
Mobilier	10 %

Pour l'année d'acquisition, l'amortissement est calculé sur le nombre de mois durant lequel les actifs peuvent être utilisés.

(iii) Fonds affectés

Ce fonds comprend des sommes reçues par le Musée qui sont affectées à certaines activités spécifiques, dont les :

Subventions - Sommes reçues de différents gouvernements et organismes privés servant à financer des projets particuliers.

Géoparc mondial UNESCO Stonehammer, une initiative communautaire financée par le Musée du Nouveau-Brunswick. Le Stonehammer comprend une région de 2 500 kilomètres carrés dans le sud du Nouveau-Brunswick. Les activités proposées au géoparc Stonehammer visent à promouvoir la conservation, la préservation, l'amélioration des connaissances et l'accès au patrimoine culturel, aux activités, aux sites et aux objets du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'à notre patrimoine naturel.

Au 31 mars 2019, l'insuffisance de financement pour couvrir les dépenses s'élevait à 68 089 \$. Des négociations sont en cours pour combler cette insuffisance.

Legs et dons - Sommes provenant de sources qui imposent des restrictions spécifiques quant à leur utilisation.

Fonds grevés d'une affection d'origine interne – Sommes affectées par le conseil pour diverses activités, incluant les expositions, le renouvellement des galeries et les sommes provenant d'activités réalisées par le personnel dans le but de contribuer au financement de projets spécifiques.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

1. Principales conventions comptables (suite)

(a) Présentation des états financiers (suite)

(iv) Fonds de dotation

Ce fonds comprend des sommes détenues en vue de l'intérêt à long terme du Musée et les produits financiers de ces dotations qui sont grevés d'affectations diverses. Le fonds de dotation comprend différents types de fonds affectés :

Dons généraux - Tous les dons non affectés sont transférés dans ce fonds sur réception. Le conseil peut, par suite, décider de transférer ceux-ci dans le fonds de dotation par legs, des collections ou honorifique. Le capital et les recettes provenant de ce fonds peuvent être affectés aux programmes ou aux collections du Musée, à la discrétion du conseil.

Fonds de dotation par legs - Les recettes provenant de ce fonds servent au financement des programmes du Musée.

Fonds de dotation des collections - Les recettes provenant de ce fonds sont affectées à l'acquisition d'artefacts pour les collections du Musée.

Fonds de dotation affecté à la recherche

Fonds Matthew - Créé en 1987 afin d'appuyer la recherche géologique au Nouveau-Brunswick par des chercheurs autres que ceux du Musée. Les subventions à la recherche sont étudiées et approuvées par la direction sur recommandation du conservateur en géologie.

Fonds Christie - Créé en 1987 afin d'appuyer la recherche en sciences naturelles par des chercheurs autres que ceux du Musée. Les subventions à la recherche sont étudiées et approuvées par la direction sur recommandation du conservateur en zoologie.

Fonds de dotation honorifique - Ce fonds comprend les fiducies individuelles créées afin de respecter les modalités et conditions de certains legs, au besoin. Les débours sont effectués selon les conditions établies par le donateur.

Fonds Webster - Les apports reçus du fonds Webster sont affectés à certains programmes de sciences humaines aux termes du fonds de fonctionnement.

Les revenus d'intérêts provenant de ces fonds sont considérés d'actifs grevés d'une affectation d'origine externe à être appliqués aux programmes décrits ci-dessus. Les montants approuvés par le conseil à être transférés au fonds de fonctionnement durant la prochaine année fiscale pour financer de tels programmes sont considérés d'actifs grevés d'une affectation d'origine interne.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

1. Principales conventions comptables (suite)

(b) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, moins tout coût de vente variable applicable. Le coût des stocks comprend les coûts d'acquisition et autres coûts qui sont directement engagés pour apporter les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les coûts d'acquisition comprennent le prix d'achat, les droits de douane et les taxes non recouvrables directement attribuables à l'acquisition des stocks.

(c) Constatation des produits

(i) Revenus généraux

Les subventions du gouvernement du Nouveau-Brunswick et d'autres organismes gouvernementaux sont constatées lorsqu'il y a une preuve qu'il existe un arrangement et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les legs et les dons sont constatés lorsqu'ils sont reçus. Les autres revenus provenant de la vente de biens ou de la prestation de services sont constatés lorsque la transaction a été exécutée et que le recouvrement final soit raisonnablement assuré.

(ii) Revenus des placements

Les revenus des placements comprennent l'intérêt des placements à revenu fixe, les dividendes des placements dans les titres à capitaux propres et les gains réalisés sur la vente des placements. Les revenus sont constatés sur la base de la comptabilité d'exercice. L'intérêt sur les placements à revenu fixe est constaté pendant la durée de ces placements selon la méthode de l'intérêt réel.

(d) Collections et acquisitions

Les collections et les acquisitions sont comptabilisées à la valeur symbolique. Les ajouts aux collections sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les collections du Musée couvrent divers sujets qui sont pertinents pour le Nouveau-Brunswick : les sciences humaines, les archives, la Bibliothèque de recherche et les sciences naturelles. Elles ont été acquises sur une base continue depuis la fondation du Musée en 1842. Les acquisitions en sciences humaines comprennent approximativement 125 000 artefacts de l'histoire et de la technologie, de matériel culturel et social, de beaux-arts et d'arts décoratifs. Les archives et la Bibliothèque de recherche contiennent approximativement 380 mètres de matériaux d'archive, 35 000 photographies, 46 500 monographies, y compris 500 titres de revue. Les acquisitions en sciences naturelles comprennent approximativement 380 000 spécimens, incluant des items de nature géologiques, paléontologiques, botaniques et zoologiques.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

1. Principales conventions comptables (suite)

(e) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a décidé de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La direction a décidé de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les variations de la juste valeur non réalisées sont comptabilisées dans l'état consolidé des gains de réévaluation. Les gains réalisés sont transférés à l'état consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.

La juste valeur est déterminée en référence du cours acheteur. Les acquisitions et ventes de placement sont comptabilisées à la date de la transaction et les frais de gestion des placements sont imputés à l'exercice à mesure qu'ils sont engagés.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux d'information pouvant servir à déterminer la juste valeur :

- niveau 1 : cours non ajustés, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 – données d'entrée observables directement ou indirectement, autres que celles du niveau 1, telles que les cours, sur des marchés inactifs, pour des actifs ou des passifs ou encore des données du marché qui sont observables pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;
- niveau 3 – données d'entrée non observables qui ne sont pas fondées sur les activités des marchés et qui sont pertinentes pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs.

Les actions sont classées dans le niveau 1 et les obligations, les bons du Trésor et les fonds communs sont classés dans le niveau 2. Il n'y a eu aucune transaction entre les niveaux 1 et 2 au cours de l'exercice.

(f) Devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées au cours de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Les éléments d'actifs et de passifs libellés en devises étrangères sont constatés à la juste valeur au cours de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains ou les pertes de change non réalisés sont constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Dans la période de règlement, les gains et les pertes de change sont constatés à l'état des résultats et les soldes non réalisés sont renversés de l'état des gains et pertes de réévaluation.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

1. Principales conventions comptables (suite)

(g) Apports de services

Tous les ans, des bénévoles consacrent un nombre considérable d'heures à aider le Musée. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur de ces apports de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés.

(h) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif, des produits et des charges pour la période en cause. Les estimations sont utilisées pour, sans en exclure d'autres, les créances douteuses, la désuétude et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

2. Placements

	2019	2018
Placements à court terme		
Trésorerie, bons du Trésor et fonds communs	385 531 \$	299 823 \$
Obligations venant à échéance d'ici un an	263 115	180 007
	648 646 \$	479 830 \$
Placements à long terme		
Obligations	1 029 705 \$	1 023 981 \$
Titres en capitaux propres	1 063 485	1 073 264
	2 093 190 \$	2 097 245 \$

3. Immobilisations corporelles

	2019		2018	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	245 676 \$	243 996 \$	1 680 \$	20 538 \$
Matériel	580 177	518 143	62 034	94 144
Mobilier	87 091	86 393	698	936
	912 944 \$	848 532 \$	64 412 \$	115 618 \$

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

4. Produits et charges du Fonds d'administration générale – Comparaison détaillée avec le budget

	2019	2019
	Réel	Budget
Produits		
Subventions provinciales	2 697 500 \$	2 817 500 \$
Services du Musée	214 690	195, 000
Revenus d'intérêts	11 101	3 300
	2 923 291	3 015 800
Charges		
Salaires et avantages sociaux	2 282 047	2 436 855
Activités	318 154	276 500
Commercialisation et développement	85 585	90 000
Section du conservateur et bibliothèque	116 264	86 032
Expositions et services techniques	83 096	117 000
Services aux visiteurs	21 154	24 500
Activités communautaires	9 195	31 000
	2 915 495	3 061 887
Excédent des produits par rapport aux charges (des charges par rapport aux produits)	7 796 \$	(46 087) \$

5. Services du Musée

Les services du Musée comprennent les produits et les charges suivants :

	2019	2018
Produits		
Boutique de souvenirs, brochures et autres	299 132 \$	315 618 \$
Droits d'entrée	136 543	129 999
Location d'installations	20 213	14 015
Cotisations des membres	9 260	10 632
	465 148	470 264
Charges		
Boutique de souvenirs, brochures et autres	250 458	270 881
	214 690 \$	199 383 \$

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

6. Engagements

Le Musée a des engagements de paiements pour l'acquisition d'une collection artistique jusqu'en 2023. Les sommes à verser s'établissent comme suit : 25 000 \$ en 2020; 25 000 \$ en 2021; 25 000 \$ en 2022; et 23 000 \$ en 2023.

7. Opérations entre apparentés

En vertu de la Loi sur le Musée du Nouveau-Brunswick le Musée et la province du Nouveau-Brunswick (la « province »), y compris ses ministères, organismes et sociétés d'État, sont considérés comme apparentés.

Durant cette période, le Musée a reçu des subventions totalisant 3 160 587 \$ (3 359 503 \$ en 2018) de la province, lesquelles sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et convenue par les apparentés.

Des apports de services sont reçus de la province pour diverses charges d'exploitation non affectées. Le Musée a choisi de ne pas les comptabiliser à titre de charges. Les apports de services comprennent l'utilisation de locaux, la rémunération, les avantages sociaux, y compris les pensions, et certains services professionnels.

Les sommes à recevoir de la province au 31 mars 2019 totalisaient 185 136 \$ (245 794 \$ en 2018) et sont inclus dans le poste Sommes à recevoir de la province.

8. Risques financiers

(a) Risque de crédit

Le Musée est exposé au risque de crédit résultant de la possibilité que les parties ne s'acquittent pas de leurs obligations financières, plus précisément, le risque que les émetteurs d'obligations fassent défaut sur le paiement des intérêts ou du principal à l'échéance, ou que les créances du Musée ne soient pas recouvrées. Le risque de crédit sur les obligations est largement atténué par la politique d'investissement du Musée qui permet uniquement l'achat d'obligations de haute qualité. Le risque de crédit sur les comptes clients est amoindri par le fait que la majorité de ces comptes sont avec le gouvernement fédéral, les organismes gouvernementaux ou liés aux obligations mentionnées ci-dessus.

(b) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent par rapport à la valeur du dollar canadien en raison des variations des taux de change. Le Musée détient la somme de 142 329 \$ en titres de capitaux propres libellés en dollars américains.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

8. Risques financiers (suite)

(c) Risque du marché

Le Musée est exposé au risque du marché découlant de la fluctuation des justes valeurs des instruments financiers attribuable aux variations des prix du marché.

Le Musée a une Politique de fonds de placement et les investissements du fonds de dotations sont gérés par un gestionnaire de fonds d'investissement professionnel. La Politique d'investissement du Musée fût établie afin d'assurer que les biens du Musée sont investis de manière prudente. Afin d'optimiser le rendement à un niveau approprié de risque, la Politique fournit des lignes directrices quant à la diversité, la qualité et la composition des actifs qui est constituée de 0 % à 10 % de trésorerie, de 50 % à 65 % de placements à revenu fixe et de 30 % à 50 % de titres à capitaux propres.

(d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition au risque de taux d'intérêt du Musée est attribuable à son actif portant intérêt. Le Musée n'a aucun passif portant intérêt.

En ce qui a trait à ses placements à revenu fixe, le Musée gère le risque de taux d'intérêt en échelonnant les échéances des placements en portefeuille. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen du portefeuille tout en réduisant la sensibilité de celui-ci aux fluctuations des taux d'intérêt. Les placements dans des titres de capitaux propres ne sont pas exposés à un risque de taux d'intérêt important.

Les placements viennent à échéance à diverses dates allant d'avril 2019 à août 2023 et produisent de l'intérêt à des taux qui varient entre 1,81 % et 3,54 %.

9. Éventualités

En 2014, des changements ont été apportés au Régime de pension de retraite de la fonction publique du Nouveau-Brunswick (RPRFPNB) et on en est venus à se demander si les employés occasionnels de longue durée du Musée seraient admissibles au régime. Initialement, l'on indiquait que les employés occasionnels de longue durée du Musée n'étaient pas admissibles. En février 2018, il a été déterminé que les employés occasionnels de longue durée du Musée auraient dû cotiser au régime de retraite depuis 2014. Le Musée et la province du Nouveau-Brunswick examinent plusieurs options pour régler cette situation. Il est impossible de savoir quelles seront les répercussions financières de cette situation pour le Musée et, par conséquent, aucun montant n'a été inclus dans les créateurs et les charges à payer à cet égard.